



Cunsigliu Esecutivu Conseil Exécutif

ARRETE N° 26/320CE DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE ARRESTATU N° 26/320CE DI U PRESIDENTE DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Approbation du règlement des aides directes de l'EPCI de Corse

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril, le Conseil Exécutif s'est réuni, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Guy ARMANET, Angèle BASTIANI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Bianca FAZI, Gilles GIOVANNANGELI, Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Dominique LIVRELLI, Julien PAOLINI, Anne-Laure SANTUCCI, Gilles SIMEONI

LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,

VU la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de Corse,

VU le décret n° 2025-1248 du 19 décembre 2025 pris pour l'application de la loi n° 2025-640 du 15 juillet 2025 portant création de l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de Corse,

VU l'arrêté du 19 décembre 2025 relatif à l'établissement public du commerce et de l'industrie de la collectivité de Corse,

VU la délibération n° 25/182 AC de l'Assemblée de Corse du 27 novembre 2025 approuvant les statuts l'Etablissement Public du Commerce et de l'Industrie,

VU la délibération n°26/032 CP de la Commission permanente du 25 mars 2026 approuvant la modification des statuts de l'Etablissement public du Commerce et de l'Industrie de Corse

VU la délibération n°16/26-03-2026/41 de l'Etablissement public du Commerce et de l'Industrie de Corse approuvant le règlement des aides directes de l'EPCI de Corse

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE EN CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

II
(SGCE – RAPPORT N° 0328)

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le règlement des aides directes de l'EPCI de Corse.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au portail des actes de la Collectivité de Corse : <https://actes.isula.corsica/webdelibplus>.

AIACCIU, le 14 avril 2026

Le Président du Conseil Exécutif de Corse,
U Presidente



Gilles SIMEONI